



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUBUC
MUNICIPALITÉ DE BÉGIN

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NO 25-404**

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES : Avis public est donné que le règlement ayant pour objet d'abroger le règlement 24-396 et ayant pour objet l'imposition d'une compensation pour la collecte, le transport et le traitement des ordures, des matières recyclables et des matières résiduelles portant le numéro 25-404 a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal de Bégin du 12 janvier 2026.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le 13 janvier 2026.

Donné à Bégin ce 13^e jour du mois de janvier 2026.


Mireille Bergeron

Greffière-trésorière et Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Mireille Bergeron, greffière-trésorière et directrice générale certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis en affichant une copie entre 8 h et 16 h, le 13^e jour du mois de janvier 2026, à l'entrée du Centre municipal et sur le site internet de la municipalité de Bégin.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13^e jour du mois de janvier deux mille vingt-six.



Mireille Bergeron
Greffière-trésorière et directrice générale